



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur David HAEGY
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Madame Kildine BATAILLE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Georges MEZUI	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Céline TONOT	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Adrien GUENE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Brigitte POPARD	Madame Céline RENAUD	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Madame Laurence GERBET	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Patrick BAUDEMONT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Demande de subventions du fonds FEDER – Étude du système pluvial de Dijon métropole - Assistance à Maîtrise d’ouvrage sur la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales

Dijon métropole a engagé une étude du système pluvial de son territoire pour un montant de 489 618 €TTC. Cette étude a pour objectif de collecter les données nécessaires à la construction d’une stratégie de gestion du système pluvial existant et notamment de :

- définir l’imperméabilisation de la métropole sur chacune de ses parcelles,
- définir les îlots morphologiques urbains présentant des caractéristiques identiques et sur lesquels des politiques identiques pourraient être appliquées
- compter, localiser, et définir la hauteur des arbres présents sur la métropole en domaine privé et public,
- compter, localiser, et caractériser les toits terrasses qui pourraient être le support à une autre gestion des espaces,
- définir sur 50 projets une meilleure gestion des eaux pluviales sur l’espace urbain,
- qualifier les exutoires pluviaux existants afin de déterminer les potentiels usage de cette eau

En plus des objectifs de cette étude, la collecte de données initiale (images LIDAR et photos) va permettre à la métropole de disposer d’un référentiel récent et homogène de son territoire pour de nombreuses définitions de stratégie de gestion de l’espace urbain.

Cette étude bénéficie à ce jour d’une subvention de l’Agence de l’eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50%.

Dijon métropole a aussi lancé sur 2023 un marché d’assistance à Maîtrise d’Ouvrage portant sur la mise en œuvre d’une Gestion Intégrée des Eaux Pluviales. D’un montant maximum de 215.000 € HT, ce marché a pour objectif de modifier les comportements de tout acteur d’aménagement du territoire de la métropole, interne ou externe à la métropole, en promouvant une gestion des eaux pluviales à la parcelle permettant de garder l’eau sur le territoire de la métropole et renforcer ainsi la recharge des nappes du territoire.

Ces 2 prestations entrent dans le cadre d’une subvention européenne au titre de la fiche action "infrastructures vertes" de l’objectif spécifique 5.1 "encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif, ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines", de la priorité 5 "accompagner le développement territorial vers un développement durable" du PO FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027." Une demande de subventions à hauteur de 30% pour l’étude pluviale va être faite afin de compléter le financement de cette étude. Le montant des subventions FEDER sur le marché d’AMO GIEP reste à définir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d’autoriser** Monsieur le Président à solliciter le soutien financier de la région Bourgogne Franche-Comté en sa qualité d’autorité de gestion du PO FEDER FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 sur ces 2 prestations ;
- **d’autoriser** Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

SCRUTIN POUR : 83 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 16 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN